

CE GUIDE A POUR  
VOCATION D'AIDER LE CHEF  
D'ENTREPRISE À ÉVALUER  
LES CONNAISSANCES ET LE  
SAVOIR-FAIRE DU  
CONDUCTEUR AVANT DE  
DÉLIVRER L'AUTORISATION  
DE CONDUITE OU DE  
DECIDER D'UNE  
FORMATION.



LaBarotte

# GUIDE AUTORISATION DE CONDUITE CHARIOT TELESCOPIQUE

UNE DEMARCHE OBLIGATOIRE  
(CODE DU TRAVAIL - ARTICLE R4323-55 À 57) :

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une **formation adéquate**. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

La conduite de certains équipements présentant des risques particuliers (dont les engins de levage) en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une **autorisation de conduite** délivrée par l'employeur.

L'autorisation de conduite est tenue à disposition de l'inspection du travail et des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale.

Les travailleurs titulaires de cette autorisation de conduite bénéficient d'un suivi individuel renforcé de leur état de santé.

L'autorisation de conduite est valable au sein de l'entreprise qui l'a délivrée pour une catégorie définie d'équipement.

## Comment est délivrée l'autorisation de conduite?

Sur la base d'une évaluation comprenant 3 volets :

- 1 - un **examen d'aptitude** à la conduite réalisé par le médecin du travail : sollicitez le service de santé sécurité au travail de la MSA (bourgogneblfsst.blfbourgogne.msa.fr ou **03 80 63 23 13**) pour organiser la visite d'embauche ou de suivi périodique.
- 2 - un **contrôle des connaissances et du savoir-faire** du salarié pour la conduite en sécurité.
- 3 - une **connaissance des lieux et des instructions** à respecter sur les sites d'évaluation.

## Evaluation du conducteur

Elle est destinée à établir l'aptitude et la capacité du travailleur à conduire l'équipement pour lequel l'autorisation est envisagée. Elle peut être réalisée en interne avec ce guide (ou en externe en centre de formation par exemple).

L'évaluation porte sur les connaissances théoriques et de sécurité vérifiées à l'aide du questionnaire et sur les compétences pratiques appréciables en situation de travail à l'aide de la grille d'évaluation. Ces outils sont présents dans ce guide.

La fiche de résultats est signée par le chef d'entreprise et par le conducteur et elle est conservée dans le dossier de ce dernier le temps de sa présence dans l'entreprise.

Au moindre doute, il est nécessaire de compléter le savoir-faire du salarié par une formation.

Prenez contact avec l'opérateur de compétences (OCAPIAT) pour connaître les possibilités de financements.



# CHARIOT TELESCOPIQUE



## Connaissances théoriques / sécurité

Questionnaire à remplir par le conducteur - Entourez la bonne réponse

Corrections en page 9

**1** Pour conduire un chariot télescopique dans l'exploitation, il faut :

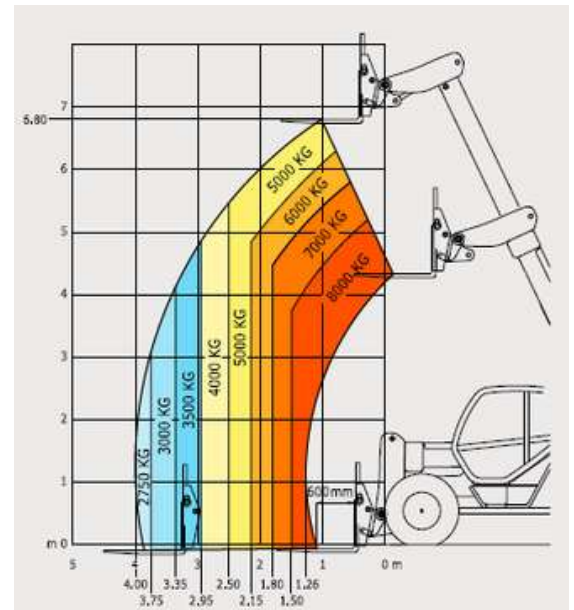
- a) un permis B
- b) l'autorisation de conduite signée par le chef d'entreprise
- c) l'autorisation de l'inspecteur du travail

**2** A partir du graphique de capacité ci-contre, puis-je lever une charge de 3 500kg, placée à 3,50 m de l'avant du télescopique?

- a) oui
- b) non

**3** Sur ce même graphique, que signifie le chiffre 600?

- a) largeur maximale de la charge
- b) distance maximale du centre de gravité de la charge au talon de la fourche
- c) profondeur minimale d'entrée de l'outil sous la charge



**4** Sur la plaque d'identification du télescopique, je lis : capacité nominale 2500kg. Cela indique le poids maximum que je peux lever :

- a) bras sorti au maximum
- b) bras totalement rentré

**5** Le levage des personnes avec un équipement de travail :

- a) n'est autorisé en aucun cas
- b) ne fait l'objet d'aucune réglementation ou recommandation
- c) n'est autorisé qu'avec des équipements spécialement conçus (évacuation en urgence)

**6** En circulation sur route, quelle est la vitesse maximale autorisée ?

- a) 25 km/h
- b) 40 km/h
- c) elle dépend du véhicule et de la présence ou non d'une remorque

**7** L'emploi du télescopique doit cesser :

- a) si la hauteur de travail atteint ou dépasse 6m sous crochet et si la vitesse limite du vent définie par le constructeur est atteinte
- b) quelle que soit la hauteur de travail si la vitesse du vent dépasse 60 km/h



# CHARIOT TELESCOPIQUE



## Questionnaire (suite)

**8** En montée sur des pentes fortes, la charge doit être orientée :

a) du coté descente

b) du coté montée

**9** A proximité des lignes électriques aériennes de tension inconnue, je dois respecter une distance de sécurité :

a) de 3 m

b) de 5 m

c) de 15 m

**10** Le dispositif de travail doit être conduit :

a) le plus près possible du sol, bras rentré

b) en bout de bras relevé

c) à environ 1.50 m du sol

**11** En cas de présence de personnes dans l'environnement immédiat du télescopique, le conducteur doit :

a) faire circuler les charges le plus haut possible au-dessus des personnes

b) arrêter le travail si les personnes ne quittent pas la zone après avertissement

c) diminuer fortement la vitesse de déplacement

**12** Sur un équipement à chassis articulé, le contrôle d'alignement des roues est indispensable avant une conduite sur route :

a) vrai

b) faux

**13** Pour la dépose de charge en hauteur, dans quel ordre dois-je exécuter les opérations suivantes :

A



B



C



D



E



F



**14** A la fin du travail, je dois :

- laisser la clé de contact sur le chariot

a) oui

b) non

- poser l'outil au sol et vérifier sa stabilité

a) oui

b) non



# CHARIOT TELESCOPIQUE



## Questionnaire (suite)

**15** La vérification des niveaux d'huile moteur et hydraulique doit être faite :

- a) toutes les 50 heures                      b) chaque semaine                      c) tous les jours

**16** Toutes les 50 heures, je dois vérifier les niveaux de circuits de freinage et de refroidissement :

- a) oui    b) non

**17** Pour déconnecter la batterie, je déconnecte :

- a) le pôle négatif, puis le positif      b) le pôle positif, puis le négatif      c) indifférent

**18** Il est possible d'ajouter un peu d'acide sulfurique dans une batterie dont le niveau est bas :

- a) oui    b) non

**19** Dans quel cas l'usage de l'avertisseur sonore est il obligatoire ? (plusieurs réponses) :

- a) à l'approche du personnel  
b) dans les manœuvres à visibilité réduite  
c) en croisant un autre conducteur  
d) par manque de visibilité dû au transport de charges encombrantes  
e) aux passages de portes

**20** Comment descendez-vous une pente avec un télescopique chargé ?

- a) en marche avant                              b) en marche arrière

**21** Il faut limiter au maximum les déplacements en marche arrière :

- a) oui    b) non

**22** Etes-vous d'accord avec ces recommandations ?

- les dispositifs de commande ne doivent être actionnés que par le conducteur désigné par l'employeur

- a) oui    b) non

- les produits d'aide au démarrage à froid ne doivent pas être utilisés à proximité de sources de chaleur ou dans des locaux mal aérés

- a) oui    b) non

- les voies de circulation doivent avoir des pentes les plus faibles possible et un sous - sol stable

- a) oui    b) non

- si les outils ne sont ni déposés ni protégés, le conducteur ne doit pas abandonner le télescopique

- a) oui    b) non





# CHARIOT TELESCOPIQUE



## Evaluation pratique

Porter une croix dans la case correspondant à votre appréciation.

Indicateurs	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau D
<b>Prise en main</b>				
1. Vérifications quotidiennes : niveaux moteur et hydraulique, liquide de refroidissement, freins, avertisseur, éclairage, pneumatiques	Effectuées avec soin et systématiquement. <input type="checkbox"/>	Effectuées rapidement et approximativement. <input type="checkbox"/>	Plusieurs vérifications importantes non effectuées. <input type="checkbox"/>	Aucune vérification. <input type="checkbox"/>
2. Prise de poste: adéquation selon nature et poids de la charge et selon l'outil et la capacité de l'engin / environnement de travail / installation au poste de conduite	Adéquation et environnement vérifiés, installation au poste avant démarrage de l'engin. <input type="checkbox"/>	Vérification approximative de l'adéquation et de l'environnement, installation au poste avant démarrage de l'engin. <input type="checkbox"/>	Pas de vérification de l'adéquation <b>et/ou</b> de l'environnement <b>ou</b> démarrage hors de la cabine. <input type="checkbox"/>	Pas de vérification de l'adéquation et de l'environnement <b>et</b> démarrage hors de la cabine. <input type="checkbox"/>
<b>Circulation</b>				
3. Outil en position basse, bras rentré	Circule au plus près du sol. <input type="checkbox"/>	Quelques négligences. <input type="checkbox"/>	Négligences ou oublis fréquents. <input type="checkbox"/>	Circule charge levée. <input type="checkbox"/>
4. Usage de l'avertisseur	A bon escient. <input type="checkbox"/>	Quelques oublis. <input type="checkbox"/>	Oublis fréquents Usage inapproprié. <input type="checkbox"/>	Pas d'utilisation Prise de risque. <input type="checkbox"/>
5. Coup d'œil pour conduite en marche arrière. Utilisation du rétroviseur	Systématique. <input type="checkbox"/>	Quelques négligences. <input type="checkbox"/>	Oublis fréquents. <input type="checkbox"/>	Oublis systématiques. <input type="checkbox"/>
6. Descente en charge en marche arrière	Systématique. <input type="checkbox"/>	Manque d'aisance. <input type="checkbox"/>	Erreur de conduite. <input type="checkbox"/>	Consigne non appliquée. <input type="checkbox"/>



# CHARIOT TELESCOPIQUE



## Suite évaluation pratique

Indicateurs	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau D
<b>7. Vitesse adaptée à l'environnement des sols</b>	Prudence, vitesse adaptée. <input type="checkbox"/>	Prudence, mais vitesse parfois inadpatée. <input type="checkbox"/>	Vitesse inadaptée : trop lent ou trop rapide. <input type="checkbox"/>	Imprudences grave liées à la vitesse. <input type="checkbox"/>

### Prise en charge

<b>8. Respect de la capacité de levage en fonction de la distance de la charge</b>	Connait les capacités de la machine. Pas de surchage. <input type="checkbox"/>	Erreurs ponctuelles, sans gravité. <input type="checkbox"/>	Pas d'optimisation. surcharges occasionnelles. <input type="checkbox"/>	Surcharges fréquentes. <input type="checkbox"/>
<b>9. Approche de la charge : précision, contrôle vitesse / distance</b>	Coordination optimale. <input type="checkbox"/>	Manque d'aisance dans les manoeuvres. <input type="checkbox"/>	Rapport vitesse/distance mal contrôlé. Manoeuvres non optimisées (heurts). <input type="checkbox"/>	Manoeuvres. Perte de temps. Prise de risques. <input type="checkbox"/>

### Déplacement en charge - Bennage

<b>10. Utilisation, commande de l'outil</b>	Parfaite maîtrise. <input type="checkbox"/>	Maîtrisée avec quelques erreurs. <input type="checkbox"/>	Erreurs fréquentes, inattention. <input type="checkbox"/>	Non maîtrisée. <input type="checkbox"/>
<b>11. Approche du lieu de déchargement : vitesse, distance, centrage</b>	Parfaite aisance. <input type="checkbox"/>	Plusieurs manoeuvres nécessaires. <input type="checkbox"/>	Approche imprécise. Manoeuvres correctives. <input type="checkbox"/>	Approche dangereuse (heurts). <input type="checkbox"/>
<b>12. Bennage/dépose : précision et sûreté</b>	Manoeuvres précises et sûres. <input type="checkbox"/>	Manoeuvres maîtrisées avec quelques erreurs. <input type="checkbox"/>	Manoeuvres approximatives. Déposes risquées. <input type="checkbox"/>	Aucun sens de la cinématique. Risques de chutes des charges. <input type="checkbox"/>
<b>13. Respect de la procédure de commande bras-outil : levée, dépose, dégagement</b>	Procédure respectée. <input type="checkbox"/>	Quelques hésitations. <input type="checkbox"/>	Erreurs fréquentes. <input type="checkbox"/>	Non respect de la procédure. <input type="checkbox"/>



# CHARIOT TELESCOPIQUE



## Suite évaluation pratique

Indicateurs	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau D
14. Conduite en charge de côté : en montée, charge côté montée; en descente, marche arrière	Respect des règles. <input type="checkbox"/>	Quelques hésitations. <input type="checkbox"/>	Erreur fréquentes. <input type="checkbox"/>	Non respect des règles. <input type="checkbox"/>
15. Comportement de sécurité avec les tiers	Connaissance et application des règles. <input type="checkbox"/>	Quelques erreurs sans gravité. <input type="checkbox"/>	Prise de risques fréquente. <input type="checkbox"/>	Imprudences graves. <input type="checkbox"/>

Fin de travail

16. Point mort, frein à main, positionnement de l'outil au sol, clé de contact retirée	Consigne respectées. <input type="checkbox"/>	Consignes suivies, mais manque d'automatismes. <input type="checkbox"/>	Oublis fréquents. <input type="checkbox"/>	Consignes non appliquées. <input type="checkbox"/>
--	--	--	---	---

## RESULTATS

TOTAL	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau D
Calculer le nombre de cases cochées dans chaque colonne				

www.fdsea21.fr sje@fdsea21.fr 03 80 68 67 68

**Apaisez votre esprit avec les services de la FDSEA 21**

- Recrutement
- Droit du travail
- Gestion du personnel
- Paie
- Santé et Sécurité

Contactez-nous !

**Prévention des risques professionnels en MSA Bourgogne**

santé famille retraite services  
L'essentiel & plus encore

**Missions**

Préserver la santé et la sécurité de l'ensemble des actifs du monde agricole  
Diminuer le nombre et le coût des accidents du travail et des maladies professionnelles  
Améliorer les conditions de travail des salariés agricoles et des exploitants

**Actions**

Visites d'entreprises et diagnostics de prévention  
Information et sensibilisation  
Formation initiale et continue (enseignement agricole, acteur de prévention, maître d'apprentissage...)  
Accompagnement techniques et financiers des projets  
Recherche de développement  
Et bien d'autres encore...

**Contacts**

@ bourgognebfsst.blf@bourgogne.msa.fr  
Côte d'Or et Yonne: 03 80 63 23 13  
Nièvre et Saône-et-Loire: 03 85 39 51 92





# CHARIOT TELESCOPIQUE



## Correction questionnaire

- |           |                                       |           |  |
|-----------|---------------------------------------|-----------|--|
| <b>1</b>  | Réponse B - 1 pt                      | <b>17</b> | Réponse A - 1 pt                         |
| <b>2</b>  | Réponse B - 1 pt                      | <b>18</b> | Réponse B - 1 pt                         |
| <b>3</b>  | Réponse B - 1 pt                      | <b>19</b> | A-B-E (1 pt par bonne réponse) - 3 pts   |
| <b>4</b>  | Réponse B - 1 pt                      | <b>20</b> | Réponse B - 1 pt                         |
| <b>5</b>  | Réponse C - 1 pt                      | <b>21</b> | Réponse A - 1 pt                         |
| <b>6</b>  | Réponse C - 1 pt                      | <b>22</b> | A-A-A-A (1 pt par bonne réponse) - 4 pts |
| <b>7</b>  | Réponse A - 1 pt                      | <b>23</b> | Réponse A - 1 pt                         |
| <b>8</b>  | Réponse B - 1 pt                      | <b>24</b> | Réponses A et B - 2 pts                  |
| <b>9</b>  | Réponse B - 1 pt                      | <b>25</b> | Réponses A et A - 2 pts                  |
| <b>10</b> | Réponse A - 1 pt                      | <b>26</b> | Réponse A - 1 pt                         |
| <b>11</b> | Réponse B - 1 pt                      | <b>27</b> | Réponses A et B - 2 pts                  |
| <b>12</b> | Réponse A - 1 pt                      | <b>28</b> | Réponses A et D - 2 pts                  |
| <b>13</b> | B-A-D-E-C-F (0 si une erreur) - 4 pts | <b>29</b> | Réponse A - 1 pt                         |
| <b>14</b> | Réponse B et A - 2 pts                | <b>30</b> | Réponse B - 1 pt                         |
| <b>15</b> | Réponse C - 1 pt                      | <b>31</b> | Réponse B - 1 pt                         |
| <b>16</b> | Réponse A - 1 pt                      |           |  |

Total des points obtenus : /44

## Résultat final suite aux évaluations théorique et pratique

1) L'ensemble des cases cochées en A et B à l'évaluation pratique et une note au questionnaire théorique supérieure ou égale à 31 attestent des capacités du salarié et permet la délivrance de l'autorisation de conduite (sauf autre élément d'appréciation).

2) Une majorité de cases cochées en A et B et une note au questionnaire inférieure à 20 ou bien 2 ou 3 cases cochées en C et D doivent conduire à proposer au salarié un complément de formation.

3) Cinq cases ou plus cochées en C et D et/ou une note au questionnaire inférieure à 20 : l'autorisation de conduite ne devra être délivrée qu'après un complément de formation et une nouvelle évaluation.

Nom, prénom du conducteur/de la conductrice:.....

Date de l'évaluation : ..... Résultat final (1,2 ou 3) : .....

Observations : .....

.....

.....

.....

Signature  
du conducteur/de la conductrice :

Signature du/de la chef-fe d'entreprise :

# AUTORISATION DE CONDUITE

## A délivrer au conducteur/à la conductrice

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Nom du/de la chef-fe d'entreprise ou de son/sa représentant-e :  
\_\_\_\_\_

Atteste que Monsieur / Madame : \_\_\_\_\_

- A satisfait aux épreuves pratiques et théoriques pour la conduite du chariot télescopique (types<sup>1</sup>: \_\_\_\_\_).
- A connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le(s) à site(s) d'utilisation.
- A été déclaré-e médicalement apte<sup>2</sup> à la conduite des engins de levage par le Dr \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_.

Date :

Signature du/de la chef-fe d'entreprise et cachet de l'entreprise :

<sup>1</sup> Si en raison de sa formation le conducteur n'est pas habilité à conduire tous les types de chariots, préciser celui ou ceux pour lesquels il est autorisé.

<sup>2</sup> La validité de l'examen médical est de quatre ans, renouvelable lors de la visite obligatoire de la médecine du travail qui délivrera un certificat d'aptitude.

Document réalisé par la FDSEA de Côte d'Or et la MSA Bourgogne avec l'appui du **CFPPA de la Barotte** - Route de Langres - 21400 Châtillon sur Seine

*Au moindre doute sur l'aptitude de votre salarié à la conduite des engins de levage, pensez à la formation dans un centre compétent.*